

## Programme de développement social du quartier Orchamps/Palente - Signature d'une convention avec l'État, la Région et le Département

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Depuis plusieurs années, la Municipalité a inscrit dans ses objectifs prioritaires la réhabilitation et la revitalisation sociale des quartiers périphériques construits hâtivement dans les années 1950 et 1960 pour faire face à la pression démographique.

Après l'opération «Habitat et Vie Sociale» aux Clairs-Soleils et le développement social du quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, la Ville de Besançon propose qu'un projet global de transformation du quartier Orchamps/Palente soit élaboré avec la participation des habitants.

Afin de mieux répondre aux besoins de ce quartier, de coordonner l'action des différents partenaires, d'améliorer l'efficacité des aides publiques, l'État, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, la Ville de Besançon décident de mettre en commun leurs efforts dans la conduite du programme de développement social des Orchamps/Palente (DSQ).

Cette action s'inscrit dans les priorités définies au contrat de plan État-Région signé le 8 février 1989.

Le choix du quartier Palente/Orchamps a été arrêté et présenté par la Ville de Besançon en raison du constat :

- de dégradation du logement, des conditions de vie et d'environnement des cités des Orchamps et des LOPOFA situées de chaque côté du boulevard, entraînant des nuisances,
- de la paupérisation et du vieillissement de la population,
- de l'adaptation nécessaire des équipements socio-culturels envers la population de ces cités,
- des mutations d'activités industrielles et commerciales.

A partir de ce constat, la Ville souhaite développer une action globale qui permettra une intervention à tous les niveaux (le bâti, les espaces de proximité, la vie sociale et économique). Toute rénovation est vouée à l'échec si elle ne prévoit pas conjointement des actions d'accompagnement et si les habitants ne sont pas associés à la transformation de leur quartier. C'est pourquoi :

- une étude préalable a été confiée au CREPA Habitat et à une équipe d'architectes en liaison avec les organismes logeurs concernés (SAFC - OMP HLM) et l'Atelier d'Urbanisme de la Ville (octobre 1988 à juillet 1989),

- une observation sur le terrain a été engagée dans le cadre de réunions régulières (animées par l'Atelier d'Urbanisme) entre tous les services, sociaux et culturels, associations, écoles, habitants, organismes logeurs... (de janvier 1988 à juillet 1989) rassemblés en GRA (Groupe Réflexion Action) dans un appartement mis à disposition, ceci afin d'établir un diagnostic du quartier et d'élaborer des propositions d'intervention.

Une convention décrivant les différents objectifs et les orientations de programmes pour les 4 ans à venir, est à passer entre les partenaires, à savoir : l'État, la Région, le Département et la Ville.

Lorsque les études seront terminées, un programme précis des actions à réaliser sera établi.

Chaque opération chiffrée sera ensuite présentée à l'approbation du Conseil Municipal lors de prochaines séances.

Le Conseil Municipal est invité à :

1. approuver le projet de développement social du quartier Orchamps/Palente,
2. autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir,
3. solliciter les participations financières de l'État, de la Région, du Département et des autres organismes susceptibles d'apporter leurs concours financiers,
4. s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires sur les budgets des années 1990 à 1993.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.